

Déclaration préalable CFE-CGC Métiers de l'Emploi

Projet d'évolution de l'organisation de France Travail

CSE Ordinaire Hauts-de-France du 30 juillet 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CSE,

À quelques semaines de la consultation du CSEC sur le projet d'évolution de l'organisation de France Travail dans le cadre du levier 3 de la démarche efficience, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi souhaite attirer l'attention sur les conséquences potentielles de cette transformation pour les agents des Hauts-de-France.

Les échanges intervenus ces dernières semaines au niveau national, ainsi que les réponses apportées récemment à l'expert mandaté par le CSEC, confirment que plusieurs dimensions importantes du projet demeurent encore en cours de construction.

Nous prenons acte des précisions apportées par la Direction, notamment sur l'absence de mobilité géographique contrainte, sur le maintien du rattachement des agents à leur établissement d'origine lorsqu'ils contribuent à un CSP porté par une autre région, ainsi que sur la volonté affichée de préserver les parcours professionnels des personnels concernés.

Pour autant, de nombreuses interrogations subsistent.

Concernant les managers, la Direction indique que le passage vers des fonctions davantage fonctionnelles ne constituerait ni une modification du contrat de travail, ni une remise en cause du statut de manager. Toutefois, certaines prérogatives hiérarchiques exercées aujourd'hui par les adjoints sont appelées à évoluer, alors même que les modalités précises de délégation, la liste des actes concernés et les futures fiches métiers ne sont pas encore arrêtées. Cette situation ne permet pas encore de mesurer pleinement les effets de cette évolution sur l'exercice concret du management.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi demeure également attentive aux conséquences que cette nouvelle organisation pourrait produire sur les parcours professionnels des adjoints, des Directeurs Départementaux Délégués et, plus largement, de l'ensemble des personnels concernés. À ce stade, les garanties avancées reposent principalement sur des déclarations d'intention et mériteront d'être consolidées dans la durée. Des zones d'ombres devront être éclaircies !

S'agissant des Centres de Services Partagés, les réponses apportées traduisent une évolution sensible du dispositif envisagé. Le principe de volontariat initialement évoqué ne serait plus retenu, les lettres de mission ne seraient finalement pas mises en œuvre et le rattachement des activités relevant d'un CSP serait réalisé de manière automatique.

Par ailleurs, il apparaît que plusieurs éléments structurants restent encore à définir : dimensionnement final des CSP, effectifs concernés, contrats de services, modalités opérationnelles de fonctionnement et calendrier précis de déploiement. La Direction elle-même indique que certaines données ne sont pas encore consolidées et que plusieurs arbitrages restent à rendre.

Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi, ces constats renforcent l'importance d'un dialogue social transparent et loyal ainsi que d'une information complète des instances représentatives du personnel à tous les niveaux.

Au-delà des débats nationaux, notre préoccupation est aujourd'hui celle des agents des Hauts-de-France. C'est pourquoi nous souhaitons poser deux questions simples mais essentielles.

Première question :

La Direction régionale est-elle aujourd'hui en mesure d'indiquer précisément, pour les Hauts-de-France :

- le nombre d'agents susceptibles d'être concernés par les futurs Centres de Services Partagés ;
- le nombre d'agents susceptibles d'être concernés par les évolutions de rattachement hiérarchique entre Directions Départementales et Direction Régionale ;
- ainsi que les métiers, services ou structures potentiellement impactés dans notre région ?

À défaut, à quelle échéance ces informations seront-elles communiquées au CSE Hauts-de-France ?

Deuxième question :

La Direction peut-elle préciser dès aujourd'hui sur quels sujets relevant des Hauts-de-France le CSE sera informé et consulté, et confirmer qu'aucune mise en œuvre régionale de cette réorganisation ne sera engagée avant que les instances compétentes aient pu être pleinement informées et exercer leurs prérogatives ?

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, il ne s'agit pas de s'opposer aux évolutions nécessaires de notre établissement. En revanche, une transformation de cette ampleur exige de la visibilité, de l'anticipation, une évaluation rigoureuse de ses impacts humains et organisationnels, sans double langage, ainsi qu'un accompagnement adapté des personnels concernés.

Nous serons particulièrement vigilants quant aux conséquences de cette réorganisation sur les conditions de travail, la qualité du management, les collectifs de travail, la prévention des risques psychosociaux et les perspectives professionnelles des agents des Hauts-de-France.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi continuera à porter une position responsable, constructive et exigeante, avec pour seule boussole la préservation de la qualité du service rendu aux usagers, le respect des agents et la recherche d'un dialogue social de qualité.

La direction n'apporte pas de réponse à date.



Vous vous retrouvez dans nos valeurs,
Rejoignez-nous dès maintenant !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A partir de D1. Coefficient 551 ou Statut public niveau 2.2